



BEAUHARNOIS

VOUS INFORME

À LA UNE

MISE À NIVEAU DES
INFRASTRUCTURES

P. 4

Vol. 12 - N°2
15 AVRIL 2022



Printemps 2022

**RETROUVEZ TOUTES
LES ACTIVITÉS
À LA P. 8**



Vol. 12 - N° 2
15 avril 2022

04
GRAND
DOSSIER

06
ACTUALITÉS

07
PRÉVENTION

08
BVA

18
AVIS
PUBLICS



Alain Dubuc – Maire
450 429-3546 poste 253

MOT DU MAIRE

Bonjour,

Conscient des enjeux relatifs aux réseaux d'aqueduc et d'égouts, le conseil a annoncé des investissements de plus de 71 millions de dollars sur 5 ans pour mettre à niveau les infrastructures d'utilité publique de la ville. Dans les prochaines pages de ce numéro, vous retrouverez le plan des projets à entreprendre qui a été présenté lors de la séance ordinaire du 8 mars dernier.

Parallèlement à ces travaux majeurs, le conseil a adopté une résolution de contrôle intérimaire afin d'interdire temporairement les nouvelles constructions dans le secteur Melocheville. Ces mesures nous permettront de stabiliser la situation entourant l'alimentation en eau potable du secteur et de garantir la pérennité de nos installations dans le futur.

Dans un autre ordre d'idée, vous constaterez certains changements dans les prochaines séances du conseil. Afin de les rendre plus vivantes et plus démocratiques, une période de questions portant strictement sur les points à l'ordre du jour sera ajoutée au début de la séance. Ensuite, les conseillers seront appelés à présenter les sujets et les organismes pourront venir présenter un projet avant le début de la séance.

Afin de m'accompagner dans les dossiers qui les concernent, nous avons convenu de nommer les élus responsables de certaines sphères décisionnelles. Cette nouveauté nous permettra de travailler les dossiers en profondeur et de façon proactive :

DOMINIQUE BELLEMARE

Élu responsable des questions de gouvernance, d'éthique et juridique ainsi que de l'environnement

MANON FORTIER

Élue responsable des finances, de l'administration et du développement économique

MARIO CHARETTE

Élu responsable de la culture et du tourisme ainsi que de la sécurité publique

FRANCIS LABERGE

Élu responsable des sports, des loisirs et des espaces verts

ALAIN SAVARD

Élu responsable des transports et des travaux publics

JOCELYNE RAJOTTE

Élue responsable de la famille, des aînés et des enfants ainsi que de la revitalisation du centre-ville

ALAIN DUBUC

Élu responsable du développement social et communautaire ainsi que de l'agriculture

MOT DE LA CONSEILLÈRE

Native de Maple Grove et commerçante depuis 53 ans, j'ai toujours aimé la proximité avec les gens et m'impliquer auprès des aînés et des citoyens pour favoriser leur qualité de vie. De nature positive et optimiste, j'ai choisi de m'engager en politique municipale afin de comprendre et améliorer la réalité des citoyens de Beauharnois. Travailleuse acharnée, j'ai été élue pour la première fois en 2009, puis pour un second mandat en 2017. En 2021, les citoyens m'ont fait confiance pour les représenter durant un 3^e mandat.

RÉALISATIONS MARQUANTES

Revalorisation du Bois Robert, présidence de l'activité kayak et promotion du parc Nature, création d'un parc à chiens, création d'un projet pilote de bacs à fleurs visant à réduire les excès de vitesse dans nos rues, maintien de la zone de 30 km/h sur la rue François-Branchaud, etc.

Pendant ces années j'ai apporté ma contribution au sein de plusieurs comités (CCU, OMH, toponymie, Accès Transports) et de plusieurs projets de manière intègre et transparente. Sur une base personnelle, je me suis investie auprès du Club Lions, de la Chambre de commerce, du Club de patinage artistique et de l'Association des gens d'affaires.

Je souhaite poursuivre mon travail en m'impliquant dans des projets structurants et valorisants pour les citoyens de Beauharnois.

PROJETS À VENIR

Dès maintenant, il me faut m'attaquer au dossier de la revitalisation du centre-ville, de l'amélioration du parc MacDonald, de la mise sur pied d'un comité d'intégration pour les nouveaux citoyens et les nouveaux commerçants ainsi que répondre aux interrogations des citoyens de mon district et demeurer à l'écoute des besoins de la population. Je compte participer, enfin, à la définition de meilleures politiques concernant les enfants et les aînés.



Jocelyne Rajotte
District des Îles-de-la-Paix

GRAND DOSSIER

MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES INVESTISSEMENTS DE PLUS DE 71 MILLIONS DE DOLLARS DANS LES 5 PROCHAINES ANNÉES

Comme ailleurs, une partie considérable des conduites d'aqueduc et d'égouts ont atteint la fin de leur vie utile. Bien qu'elles soient invisibles et moins captivantes, les infrastructures de l'eau sont essentielles à la vitalité de la municipalité. C'est pourquoi la Ville de Beauharnois prévoit investir plus de 71 millions de dollars au cours des 5 prochaines années dans ses infrastructures d'utilité publique. Une grande importance sera accordée à la gestion des eaux lors de la réfection de plusieurs rues.

Compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser, un plan de mise à niveau a été élaboré et présenté lors de la séance ordinaire du conseil le 8 mars dernier.

Afin d'atténuer le fardeau fiscal sur les citoyens et les générations futures, la Ville profitera des aides financières disponibles et se fera une priorité d'adopter, d'ici l'automne, une planification financière stratégique et responsable pour les prochaines années.

PLAN DE MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES

2022	Raccordement de deux nouveaux puits – Secteur Melocheville Analyse de solutions à long terme Installation de bornes sèches en cas d'incendie – Secteur Melocheville Inspection structurale de l'état actuel – Château d'eau Aménagement et ajout d'un 3 ^e décanteur – Usine d'épuration Ajout d'un groupe électrogène – Station de pompage Saint-Laurent Ajout d'un dégrilleur – Station de pompage Sauvé
2022-2023	Réfection complète – Rue Edmour-Daoust Réfection complète – Rue Émond, suite au raccordement des deux nouveaux puits – Secteur Melocheville
2022-2025	Plan de gestion des débordements Plan d'entretien préventif
2023	Réparation de vannes et achat d'équipements Ajout d'un réservoir – Usine de filtration Pointe-du-Buisson Ajout d'un dégrilleur – Station de pompage Saint-Louis
2023-2024	Mise à niveau – Usine de filtration J.A.-Poupart Réfection complète – Rue Ellice Réfection complète – Chemin Saint-Louis
2024	Réfection complète – Rue Sainte-Catherine Bouclage du réseau d'aqueduc – Secteur Maple Grove
2025	Réfection complète – Rue Hannah Réfection complète – Rue Salaberry Réfection complète – Rue Leduc
2026	Réfection complète – Rue Boyer Réfection complète – Rue Trudeau Réfection complète – 22 ^e Avenue Réfection complète – 24 ^e Avenue Réfection complète – Rue Arsenault



MORATOIRE SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

MESURES D'ATTÉNUATION POUR LE SECTEUR MELOCHEVILLE

Parallèlement aux travaux à venir dans le secteur Melocheville, un gel temporaire sur l'émission de permis de construction résidentielle et de certains certificats d'occupation commerciale a été décrété par le conseil. Il s'agit de garantir la qualité et la quantité de l'approvisionnement en eau potable de ce secteur.

Depuis le 8 mars 2022, aucun permis pour la construction d'un bâtiment résidentiel nécessitant un raccordement à notre réseau d'aqueduc n'a été délivré par la Ville, et ce sera le cas tant que la résolution de contrôle intérimaire sera en vigueur.

Ainsi, la Ville ne reçoit plus de demande de permis depuis le 8 mars, toutefois, un permis peut quand même être délivré si une demande complète a été acheminée à la Ville avant cette date



ACTUALITÉS

BON VOISINAGE

C'est le printemps et tout le monde se sent immédiatement appelé par les plaisirs que le temps chaud amène. Les activités extérieures redeviennent possibles et peuvent causer leur lot de conflits entre voisins.

Au printemps, il faut être attentif à autrui en respectant quelques règles de savoir-vivre :

- Ne pas tondre l'herbe ou souffler les feuilles tôt le matin ;
- Respecter un horaire raisonnable pour les activités bruyantes ;
- Gardez ses animaux de compagnie chez soi ;
- Faire preuve de modération lorsqu'on écoute de la musique dehors ou qu'on festoie entre amis.

Faisons collectivement preuve de bon sens ! Rappelons aussi que le simple fait de se parler permet de résoudre la plupart de conflits.

Bonne saison estivale à tous !



COLLECTES DES BRANCHES

TOUS LES LUNDIS, DU 11 AVRIL AU 31 OCTOBRE 2022

Inscrivez-vous au plus tard le jeudi précédent pour prévoir la collecte.

En ligne, sous l'onglet branches :

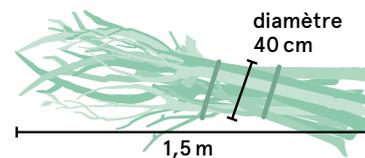
ville.beauharnois.qc.ca/services-de-collectes/

Par téléphone : 450 225-0650

Par courriel : travauxpublics@ville.beauharnois.qc.ca

Les citoyens bénéficient de deux collectes gratuites par année.

- Les branches doivent être attachées en ballots de moins de 40 cm de diamètre et d'au plus 1,5 mètre de longueur.
- Les branches doivent mesurer moins de 10 cm de diamètre. Dans le cas contraire, elles doivent être apportées à l'écocentre moyennant des frais.
- Le temps alloué par résidence est de 15 minutes. Au-delà de cette durée, le service sera facturé au propriétaire.



PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La MRC Beauharnois-Salaberry a amorcé le processus d'élaboration de son prochain Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Une consultation publique en ligne a cours afin d'obtenir la participation des citoyens des municipalités de son territoire.

mrcbhs.ca/PGMR

PRÉVENTION

EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE 911



Afin d'augmenter la rapidité d'intervention de notre équipe, assurez-vous de composer le 911 en situation d'urgence.

Les autres moyens de communication sont à proscrire :

- N'appellez pas à la caserne ;
- N'appellez pas la Ville ;
- Ne publiez pas sur Facebook.



IL FAUT COMPOSER LE 911.

 ville.beauharnois.qc.ca/principaux-reglements

FEUX EXTÉRIEURS

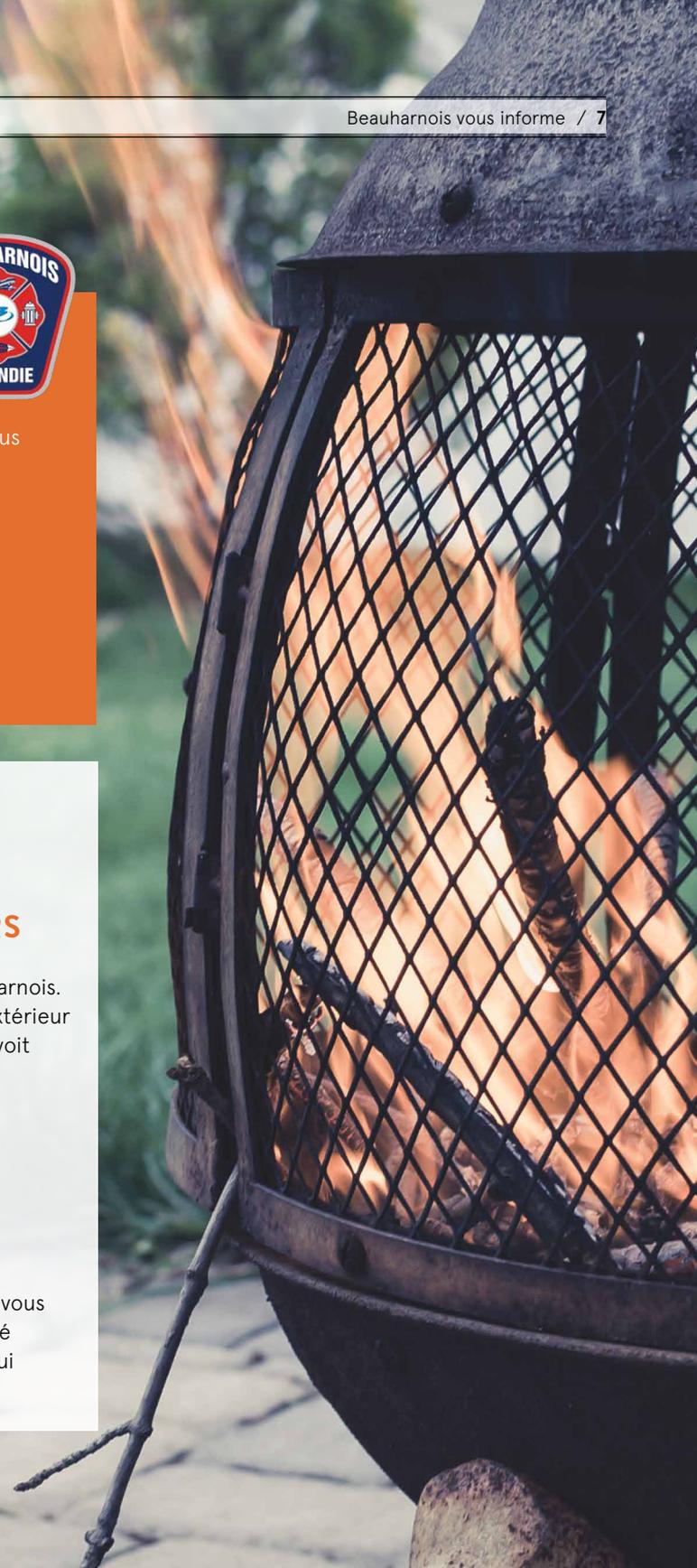
FEUX À CIEL OUVERT ET FOYERS EXTÉRIEURS

Les feux à ciel ouvert sont interdits sur le territoire de la Ville de Beauharnois. Vos feux de joie doivent obligatoirement être contenus dans un foyer extérieur conforme muni d'un pare-étincelles. La réglementation municipale prévoit des dispositions pénales pour le non-respect de ce règlement.

FEUX D'ARTIFICE

PIÈCE PYROTECHNIQUE

Bien que la vente de certains types de pièces pyrotechniques n'est pas interdite chez nos commerçants locaux, leur utilisation est prohibée et vous pourriez recevoir un constat d'infraction. En 2021, le Service de sécurité incendie a dû intervenir lors de deux incendies liés aux feux d'artifice qui auraient pu avoir de graves conséquences.



Printemps **2022**



LOISIRS

Bois Robert

 Entrée via la rue du Boisé dans le Parc industriel
ville.beauharnois.qc.ca/bois-robert
Ouvert jusqu'au coucher du soleil

Les sentiers de raquettes et de ski de fond sont fermés pour la saison.

Accès à différents parcours de marche GRATUIT !

ÉVÉNEMENT SPÉCIAL

Le Bois Robert en fleurs

 Samedi 7 mai de 10 h à 16 h

Venez parcourir les différents sentiers pour en apprendre plus sur les fleurs et la flore printanières du Bois Robert. Nos experts seront sur place pour vous accueillir et vous faire découvrir la nature qui nous entoure.

Prix de présence.

Apportez votre lunch pour un pique-nique en famille.

GRATUIT



Soirée d'inscription aux activités estivales

 Jeudi 5 mai de 17 h à 20 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville

- Camp de jour de la Ville
- Camp de jour du Sportplex
- Académie des jeunes sportifs
- 7 Sports



Association de soccer de Beauharnois

 soccerbeauharnois.com

Inscrivez vos jeunes dès maintenant à la saison 2022 !



Camps de jour

Ville de Beauharnois

Offert du 27 juin au 19 août 2022 (8 semaines)

CAMP DE JOUR RÉGULIER

i Lundi au vendredi de 9 h à 16 h
 Résident : 500 \$
 Non-résident : 750 \$

Service de garde

7 h à 9 h, 16 h à 18 h
 Résident : 100 \$
 Non-résident : 150 \$

ACCÈS AU COMPLEXE AQUATIQUE

i Coût à venir

CAMP HEBDOMADAIRE

i Résident : 80 \$
 Non-résident : 120 \$

CAMP JOURNALIER

i Résident : 25 \$
 Non-résident : 37,50 \$

CAMP MATINÉE

9 H À 12 H

i Résident : 150 \$
 Non-résident : 225 \$

Académie des jeunes sportifs au Sportplex

Du 27 juin 2022 au 19 août 2022
 Lundi au vendredi de 7 h à 18 h

i 160 \$ par semaine (service de
 garde inclus)
 4 à 12 ans | Rabais pour famille et
 de semaines.
academiejs.com

i Inscription : du 5 mai 17 h au 3 juin 10 h
 Après la soirée d'inscription du 5 mai, les inscriptions se feront exclusivement ligne.
 450 429-3546, poste 242
ville.beauharnois.qc.ca/activitescours/camp-de-jour.



Souper méchoui et soirée Disco au profit de la Fête des citoyens

📍 Samedi 14 mai, 18 h
Aréna André-Richard
📱 /fête des citoyens

Musique : le groupe Famous

Billets : pour connaître les points de vente, contactez
Bernard Giroux au 514 918-2768

Coût : 75 \$

À l'achat d'une table complète, obtenez une bouteille de vin.

50^e anniversaire de l'École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois

Tournoi de golf

📍 Samedi 14 mai
Club de golf Bellevue
Formule croisée | Quatuor : 400 \$
Josée Corriveau : polygolf50@gmail.com



Bicyclette du Club optimiste Beauharnois — Maple Grove

📍 Dimanche 29 mai
Départ : 9 h 30
Aréna André-Richard
📱 /cluboptimistebeauharnois

Dans la nouvelle formule du concours,
une inscription = une participation pour gagner
une bicyclette.

Inscription : Entre 8 h 30 et 9 h
Dîner : Hot dog (gratuit)



Fête Optimiste

Samedi 11 juin de 10 h à 15 h
Aréna André-Richard
[/cluboptimistebeauharnois](#)

Journée estivale gratuite organisée par le Club Optimiste Beauharnois-Maple-Grove.

Jeux gonflables, fermette, maquillage, hot-dog, barbe à papa, popcorn.

Venez vous amuser en famille !



Grand défi Pierre Lavoie – 1000 km

Dimanche 12 juin
Gratuit

Le grand défi Pierre Lavoie sera de passage à Beauharnois le 12 juin prochain pour l'épreuve du 1000 km. Venez encourager les cyclistes au départ pour leur dernière étape avant leur arrivée à Montréal.

Animation dès 6 h 30 le matin.

Animation dans le stationnement de l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois, sur la rue Gagnon.



1 000 000 de km ensemble

Inscrivez-vous pour bouger ensemble : 1000000ensemble.com

Pour une 3^e édition, l'événement met les Québécois au défi de parcourir ensemble un million de kilomètres (ou plus !)

Du 9 au 12 juin, encouragez vos concitoyens à bouger pour augmenter nos chances de gagner la bourse de 25 000 \$. Cela permettrait à la municipalité de mettre en place des projets favorisant les saines habitudes de vie.

Régates de Beauharnois

Les 4 et 5 juin 2022
Parc Bourcier
regatesbeauharnois.com

Les Régates de Beauharnois célèbrent leur 15^e anniversaire cette année !



Activités libres

 École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois
5 \$ par personne, gratuit pour les élèves de l'ESPB

BASKETBALL LIBRE

Dimanche de 10 h 30 à 12 h 30

12 ans et plus

BADMINTON LIBRE

Vendredi de 16 h 15 à 18 h

Dimanche de 13 h à 16 h

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Aucun prêt de raquette ou de volant sur place.



Kayak Beauharnois-Salaberry

 450 429-3546, poste 242
loisirs@ville.beauharnois.qc.ca
decouvertnaturekayak.com

Découverte nature Kayak Beauharnois Salaberry vous prépare un bel été au parc Nature.

Grand éventail d'activités : excursions, exploration, familiarisation en kayak, initiation sur planche SUP, initiation à la pêche parents-enfants, événements Conscience mieux-être, *poker run* en kayak, des escapades et plus encore.

Gratuits pour les citoyens de Beauharnois les jeudis et vendredis, sur réservation.



Rampes de mise à l'eau

 Vignettes en vente dès le 1^{er} avril

TARIFS 2022

Les tarifs en vigueur pour 2022 demeurent inchangés.

Vignette saisonnière résident de la MRC : 40 \$

Vignette saisonnière non-résident de la MRC : 300 \$

Laissez-passer journalier : 40 \$

POINTS DE VENTE

- **Secteur Ouest**

Dépanneur Esso : 154, boulevard de Melocheville

Dépanneur Leboeuf : 147, rue Principale

- **Secteur Centre**

Dépanneur Voisin : 671, rue Ellice

Hôtel de ville : 660, rue Ellice – Porte C



Portes ouvertes Moissons en fleurs

Vendredi 6 mai de 10 h à 18 h
Samedi 7 mai de 9 h à 15 h
Centre des Moissons 260, rue Gagnon
450 225-1084 | centredesmoissons.csvt.qc.ca

Vente de plantes et portes ouvertes de tous les programmes de formation.

Modes de paiement acceptés : argent comptant et Interac.



Politique familiale

**Anne Bouthillier : anne.bouthillier@ville.beauharnois.qc.ca
ou 450 429-3546 poste 266**

Avoir des familles, des enfants et des aînés épanouis et actifs dans leur communauté est une préoccupation importante pour la Ville. C'est pourquoi la Ville de Beauharnois adhère depuis plusieurs années à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et possède une Politique de la famille et des aînés depuis 2015.

Depuis, plusieurs changements et améliorations majeurs ont été entrepris par la Ville. Nous devons garder nos politiques à jour tout en développant un nouveau plan d'action. La Ville souhaite aussi recevoir l'accréditation « Municipalité amie des enfants ». Pour ce faire, nous avons besoin de vous.

Restez à l'affut ! Prochainement, plusieurs actions seront mises en place afin de sonder les Beauharlinois.



CULTURE



BIBLIOTHÈQUE
DE BEAUHARNOIS

CONFÉRENCE DE LA HALTE FAMILIALE

Mercredi 13 avril de 18 h 30 à 20 h
Gratuit

Soirée d'information sur les services de la Halte Familiale de Beauharnois.
Inscription : 450 429-3546, poste 260.



ATELIER DE MARIONNETTES

Samedi 16 avril de 10 h à 12 h
Gratuit

Venez rencontrer le Crapaud Cornu lors de cet atelier de création de marionnettes et d'apprentissage de l'art du théâtre.

Pour les 5 à 12 ans.
Inscription en ligne.

TOURNOI DE CARTES MAGIC

Les rues de la Nouvelle-Capenna

Samedi 23 avril de 10 h à 15 h
Coût : 25 \$, incluant un paquet de cartes de la nouvelle édition

Offert en avant-première, vous pourrez vous procurer les cartes de la nouvelle extension de *Les rues de la Nouvelle-Capenna* et participer à un tournoi.

Animée par l'équipe de la boutique Courageux.

Inscription en ligne.

HEURE DU CONTE

Samedi 7 mai de 10 h à 11 h
Gratuit

Les petits sont invités à venir écouter une histoire racontée par l'animatrice de la Halte Familiale.

CONFÉRENCE

La biodiversité dans ma cour!

Judi 19 mai de 18 h 30 à 20 h
Gratuit

f /praqvalleyfield

La biodiversité, on l'aime et on en veut dans notre cour ! Mais... est-ce que c'est bien compliqué ? Par où commencer ? Quelles plantes intégrer à nos plates-bandes ? Martine et Aurée sauront démystifier tout ça et plus encore dans cette conférence-atelier de 90 minutes ! Venez en apprendre plus avec l'équipe du PRAQ !

Inscription : 450 429-3546, poste 260.



COURS DE MAGIE AVEC LE MAGICIEN FRED GOSELLIN

Samedi 30 avril de 10 h à 11 h 30
Samedi 28 mai de 10 h à 11 h 30
Gratuit

f /magicenfred

Si les magiciens ne révèlent jamais leurs tours, ce n'est pas le cas du magicien Fred Gosselin qui se plaît à apprendre aux enfants à devenir magiciens à leur tour. Les jeunes de 8 à 12 ans pourront apprendre l'art de la magie et de la dissimulation. Évidemment, le magicien Fred Gosselin en profitera pour vous éblouir avec un court spectacle de magie à propos duquel il gardera tous ses secrets.

Inscription en ligne.



Inscription en ligne : ville.beauharnois.qc.ca/activites-cours-et-inscriptions
Information : 450 429-3546, poste 242

VIE COMMUNAUTAIRE

Fêtes des Mères

Offrez des fleurs

Les scouts de Beauharnois seront à la Place du marché samedi et dimanche pour vendre des fleurs.

Quelques rues plus loin, vous trouverez Fleuriste Beauharnois, où l'on vous attendra avec le parfait cadeau pour votre maman.



Subvention des couches lavables

ville.beauharnois.qc.ca/subvention-pour-lachat-de-couches-lavables

La Ville de Beauharnois encourage les initiatives environnementales et offre un programme de subvention aux nouveaux parents qui adhèrent à l'utilisation des couches lavables. Le montant maximal est de 150 \$ par enfant, jusqu'à la propreté.

Pour être admissible :

- Acheter un ensemble d'au minimum 12 couches lavables neuves (avec les reçus) ;
- L'enfant doit être âgé de 18 mois et moins au moment du dépôt de la demande.



Les conférences 5 à 7 du manoir seigneurial de Beauharnois

 **Café du manoir, 640 , rue Ellice, Beauharnois**
Une soupe sera servie.

Les Îles-de-la-Paix

Jeudi 14 avril de 17 h à 19 h

Conférencier : Richard Boursier, président de la Société d'aménagement des Îles-de-la-Paix

Histoire et mode de vie des peuples iroquoiens de la région du fleuve

Jeudi 12 mai de 17 h à 19 h

Conférencier : Roland Viau, historien et anthropologue

Offrez un don volontaire à la Maison des enfants Marie-Rose.



Amiaou

 187, chemin Saint-Louis (sous-sol de l'église)
514 743-2428

L'organisme Amiaou, toujours là pour les chats errants, s'occupe maintenant d'une friperie pour financer l'aide apportée aux animaux en difficulté.

Rejoignez-vous à leur équipe de bénévoles !
Ils recrutent !

Ouvert les samedis de 10 h à 16 h.



Recherche de logement

 clbeauharnois.org

Les logements abordables sont difficiles à trouver.

- N'attendez pas à la dernière minute pour effectuer vos recherches.
- Essayez de signer un nouveau bail avant de résilier votre bail actuel.
- Préparez-vous en réalisant un budget et une liste de vos anciens propriétaires. Ces références pourront démontrer votre capacité de payer.
- Des lois vous protègent contre la discrimination et des ressources existent pour vous aider à défendre vos droits de locataire. Informez-vous !

Pour en savoir plus, visitez le clbeauharnois.org





Carrefour jeunesse emploi Beauharnois-Salaberry

 cjeb-s.ca
450 373-6767 | 450 374-2897

Tu cherches un emploi ? Tu souhaites faire un retour aux études ? Tu as besoin d'un coup de pouce pour concrétiser tes projets de vie ?

Consulte notre site Internet pour découvrir les services fournis et connaître les offres d'emploi disponibles.



Maison des jeunes

 **Mercredi au vendredi : 16 h 30 à 21 h | Samedi : 14 h à 21 h**
21, rue Saint-Joseph
450 225-6878 | mdjbeauharnois@videotron.ca

Ta MDJ est un organisme communautaire qui a pour mission de tenir un lieu de rencontres animées pour le développement et l'épanouissement d'ados de 12 à 17 ans, afin qu'ils puissent être critiques, actifs et responsables.

Pour connaître nos activités :

 Maison des jeunes Beauharnois
 @mdjbeauharnois



AVIS PUBLIC

L'intégralité des avis publics est disponible sur le site Internet de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics



RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-18

Lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement 2021-18 décrétant un emprunt de 2 825 000 \$ et une dépense de 2 825 000 \$ pour l'exécution des travaux de finition à l'usine d'épuration. Ce règlement a pour objet l'exécution de travaux de réparations du bâtiment vétuste et des nouvelles constructions pour répondre adéquatement aux besoins de qualité de l'environnement de travail lors des travaux d'entretien assurés par les opérateurs de la Ville.

Il est entré en vigueur le 1er mars 2022.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-01

Lors de la séance extraordinaire du 20 janvier 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-01 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année 2022. Ce règlement a pour objet de déterminer les redevances municipales exigibles conformément au budget pour l'année 2022 adopté lors de la séance extraordinaire du 18 janvier 2022.

Il est entré en vigueur le 21 janvier 2022.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-02

Lors de la séance extraordinaire du 20 janvier 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-02 décrétant une dépense additionnelle de 842 000 \$ et un emprunt additionnel de 842 000 \$ afin d'ajouter un 3e décanteur au Règlement d'emprunt 2019-13 décrétant une dépense additionnelle de 4 495 000 \$ et un emprunt additionnel de 4 495 000 \$ au Règlement d'emprunt 2014-04 afin d'effectuer des travaux de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées.

Il est entré en vigueur le 23 février 2022.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-03

Lors de la séance ordinaire du 8 février 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-03 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Beauharnois. Ce règlement a pour objet d'énoncer les valeurs qui fondent les décisions des membres du conseil de la Ville, d'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs, de prévenir les conflits éthiques et d'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Il est entré en vigueur le 9 février 2022.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-04

Lors de la séance ordinaire du 8 mars 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-04 relatif à la démolition d'immeubles. Ce règlement a pour objet d'assurer un contrôle de la démolition des immeubles dans un contexte de rareté des logements, de protéger les locataires d'un immeuble et tout bâtiment ayant une valeur patrimoniale, d'encadrer et d'ordonner la réutilisation du sol dégagé à la suite d'une démolition complète ou partielle d'un immeuble.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-05

Lors de la séance ordinaire du 8 mars 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-05 relatif au traitement des élus de la Ville de Beauharnois. Ce règlement a pour objet et conséquence d'abroger et de remplacer le règlement 2002-009 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes ainsi que ses amendements. La modification est le fait que la rémunération proposée sera désormais indexée pour chaque exercice financier selon l'Indice des prix à la consommation (IPC).

[Il est entré en vigueur le 9 mars 2022.](#)

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-07

Lors de la séance ordinaire du 8 mars 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-07 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 750 000 \$. Ce règlement a pour objet et conséquence de fixer un taux unique de 3 % pour toute tranche d'imposition qui excède 750 000 \$.

[Il est entré en vigueur le 9 mars 2022.](#)

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-06

Lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 700-06 modifiant le règlement du plan d'urbanisme 700 afin de permettre l'implantation d'un centre de données informatiques sur le territoire de la Ville de Beauharnois. Ce règlement a pour objet et conséquence de se conformer au règlement 310 modifiant le Schéma d'aménagement révisé (SAR) adopté par la MRC de Beauharnois-Salaberry et vise à permettre l'implantation d'un centre de données informatiques de calibre international à Beauharnois, d'une superficie de 62,4 hectares, sur les terrains appartenant à Hydro-Québec, tel que prévu par le décret 599-2021 du gouvernement du Québec.

[Il est entré en vigueur le 25 janvier 2022.](#)

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 701-59

Lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 701-59 modifiant le règlement de zonage 701 afin de permettre l'implantation d'un centre de données informatiques sur le territoire de la Ville de Beauharnois. Ce règlement a pour objet et conséquence de se conformer au règlement 310 modifiant le Schéma d'aménagement révisé (SAR) adopté par la MRC de Beauharnois-Salaberry et vise à permettre l'implantation d'un centre de données informatiques de calibre international à Beauharnois, d'une superficie de 62,4 hectares, sur les terrains appartenant à Hydro-Québec, tel que prévu par le décret 599-2021 du gouvernement du Québec.

[Il est entré en vigueur le 25 janvier 2022.](#)

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 701-60

Lors de la séance ordinaire du 8 février 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 701-60 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de permettre de l'affichage spécifique dans la zone C-229 aux pôles commerciaux. Ce règlement a pour objet et conséquence d'inclure la zone C-229 aux zones permettant l'affichage spécifique aux pôles commerciaux.

[Il est entré en vigueur le 23 février 2022.](#)

AVIS PUBLIC

L'intégralité des avis publics est disponible sur le site Internet de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 705-04**

Lors de la séance ordinaire du 8 mars 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 705-04 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 705 afin d'inclure des dispositions aux demandes de démolition nécessitant le dépôt d'une demande pour une étude au comité de démolition. Ce règlement a pour objet de coordonner les obligations du Règlement 2022-04 relatif à la démolition d'immeubles avec le Règlement 705 sur les permis et certificats.

Il est entré en vigueur le 9 mars 2022.

**MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Jocelyne Rajotte – District des Îles-de-la-Paix

Francis Laberge – District de la Beauce

Mario Charette – District des Moissons

Alain Dubuc – Maire

Dominique Bellemare – District Saint-Louis

Alain Savard – District du Parc industriel

Manon Fortier – District de la Pointe-du-Buisson

**PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 10 mai 2022 à 19 h

HÔTEL DE VILLE

660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

450 429-3546 | ville.beauharnois.qc.ca

Suivez-nous sur :   

Le bulletin municipal BEAUHARNOIS VOUS INFORME est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Beauharnois.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Tout texte publié dans cette publication peut être reproduit avec mention de la source.

Conseillère aux communications :
Stéphanie Leduc Joseph

Design graphique, rédaction et révision
de textes : duval design communication



Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

VILLE DE
Beauharnois